

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

**DECISION**

**Attribution du marché :  
Prestation de nettoyage de locaux et nettoyage de vitres**

**Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,  
**VU** la délibération n° 2016-30 du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 24 avril 2014 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à M. Gérard ABELLA, Maire,

**VU** délibération n° 2016-43 du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 16 août 2016 ajoutant au titre des délégations qui sont données par le Conseil Municipal à M. Gérard ABELLA, Maire, les attributions prévues aux articles L 2122-22 7° et 26° pour la durée du mandat,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

**CONSIDERANT** que le contrat liant la Commune de BOUJAN sur Libron à la société G'NET NETTOYAGE est arrivé à échéance le 31 juillet 2016,

**CONSIDERANT** qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire spécialisé dans le cadre du nettoyage de locaux et nettoyage de vitres,

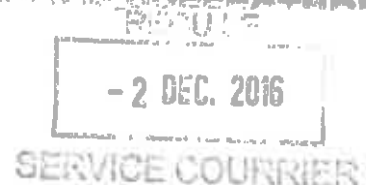
**CONSIDERANT** que l'avis d'appel public à la concurrence a été affiché en Mairie à partir du 5 octobre 2016, qu'il a été, avec le Dossier de Consultation aux Entreprises, publié sur le site Internet de la Ville de Boujan-sur-Libron le 10 octobre 2016, que la limite de réception des offres a été fixée au 31 octobre 2016 à 17 heures,

**CONSIDERANT** que deux (2) offres ont été reçues dans les délais, et une (1) hors délai,

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition présentée par la société G'NET NETTOYAGE est apparue comme la plus avantageuse, conformément aux critères de sélection des offres à savoir :

- Prix du service : 45 %
- Valeur technique : 55 %

**DECIDE**



**Article 1 :** Il est conclu un marché avec la société G'NET NETTOYAGE, sise 3 Rue Henri Moissan, 34 500 BEZIERS, pour la prestation de nettoyage de locaux et nettoyage de vitres.

**Article 2 :** Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 82 944.00€ HT, soit 99 532.80 € TTC, qui sera imputée sur les crédits ouverts aux Budgets 2016, 2017 et 2018.

**Article 3 :** Le présent marché est conclu pour une durée de trois (3) ans.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Boujan sur Libron, le 30 novembre 2016

**Gérard ABELLA**  
Maire



2016005